LIAISONS SOCIALES | Protection sociale INFORMATIONS

ProtSoc !

Conférence d'actualité 11

MARDI 29 MARS 2011
de 9h00 à 12h30 (Accueil café dès 8h30)
Hôtel Régina
2 place des Pyramides, Paris 1er

Égalité de traitement & protection sociale

Les risques pour l'entreprise

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 a ouvert la voie à une nouvelle modification du traitement social et fiscal attaché aux dispositifs de prévoyance et santé complémentaire ainsi qu'aux régimes de retraite supplémentaires. Un décret en Conseil d'État devra en effet **déterminer les catégories objectives de salariés pouvant donner lieu à des différences de traitement sans remettre en cause le caractère collectif du régime.**

Dans un contexte de multiplication des contentieux au titre d'inégalité de traitement, ce décret donnera ainsi l'occasion aux pouvoirs publics de mettre fin, d'une part, au contentieux né d'une interprétation jugée trop restrictive de ces catégories par la circulaire, et de préciser, d'autre part, sa philosophie sur le contenu des régimes de protection sociale éligibles à un régime social et fiscal de faveur.

Protection sociale Informations vous propose de faire un point complet et pratique sur ces questions au regard des évolutions en cours.

Programme :

Rappel du contexte

- **L'évolution de la législation sur la catégorie objective**
- **La tendance jurisprudentielle en matière d'égalité de traitement**

Les incidences sur la construction et le contenu des garanties de protection sociale : quels sont les périmètres pertinents des bénéficiaires pour chaque couverture ?

- **Complémentaire santé**
  Quelles sont les dispenses d'affiliation possibles au regard de la circulaire du 30 janvier 2009 ? Les entreprises peuvent-elles encore accorder un traitement différent aux salariés licenciés ou en fin de CDD en matière de portabilité des droits en santé et prévoyance ?
- **Prévoyance lourde**
  Peut-on laisser subsister des régimes différents selon les statuts (cadres/non cadres) et les situations de famille (mariés, pacsés, concubins, voire conjoints successifs) ?
- **Retraite supplémentaire**
  Peut-on réserver un régime de retraite supplémentaire à certains salariés en fonction de leur niveau de classification ? Quel sort réserver aux mandataires sociaux ?

Les risques encourus pour l'entreprise

- **Le redressement Urssaf**
  Le redressement découlant de la suppression des exonérations attachées aux contrats collectifs
- **Le risque de recours juridique**
  Un risque accru depuis la multiplication des contentieux au titre d'inégalité de traitement relevant du droit du travail

Parmi les intervenants :

Laurence LAUTRETTE, avocat associé, Barthélémy Avocats

Yannick PHILIPPON, directeur des assurances collectives, Generali

La matinée sera animée par :

Valérie DEVILLECHABROLLE, rédactrice en chef de Protection sociale Informations

Inscriptions : **01 76 73 30 30** - E-mail : **liaisonsformation@liaisons-sociales.com**

Bulletin de participation

À retourner à : Liaisons Sociales Formation - Case Postale 717
Wolters Kluwer France - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison ou par **fax au 01 76 73 49 09**

002601 032

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX n°d'homologation 11 - 007

❑ *oui,* je souhaite m'inscrire à la Conférence d'actualité Liaisons sociales du 29 mars 2011 «Égalité de traitement & protection sociale» au prix de 490 € HT, soit 586,04 € TTC.

Si vous ne pouvez pas y participer, vous pouvez commander le DOSSIER DE DOCUMENTATION remis aux participants.

❑ *oui,* je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION au prix de : 310 € HT, soit 370,76 € TTC (TVA 19,6%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro de client : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋

Société : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Facture à établir précisément à : _____

Code postal : ⌊_⌊_⌊_⌊_⌊_⌋ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Fait à : _____ Le : _____

Cachet et signature **obligatoires** :

À réception de votre bulletin, une confirmation d'inscription vous sera adressée. À l'issue de la formation, une attestation de présence et une facture valant convention vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard le 18 mars 2011. À défaut la formation sera facturée intégralement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » vous disposez d'un droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant, auprès de la société Wolters Kluwer France SAS.

E088-01